



DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE MOBILITE POUR LE PAYS DU TERNOIS

Phase 3 : plan d'actions

(Version 1 – 20 avril 2018)

INGETEC

Bureau d'étude d'Ingénierie Infrastructures, Mobilité et Environnement



SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
1.1.	CONTEXTE DE L'ETUDE	4
1.2.	OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
1.3.	PERIMETRE DE L'ETUDE	5
1.4.	ORGANISATION, PLANNING ET DEROULEMENT DE L'ETUDE.	5
2.	RAPPEL : STRATEGIE DE MOBILITE PROPOSEE POUR LE PAYS DU TERNOIS	7
3.	PLAN D' ACTIONS « MOBILITE » DU PAYS DU TERNOIS : LES ACTIONS PRIORITAIRES REGROUPEES AU SEIN DU GUICHET UNIQUE DE MOBILITE	8
3.1.	AXE D' ACTIONS N°1 : DEVELOPPER LES SERVICES DE TAD	9
3.2.	AXE D' ACTIONS N°2 : PROPOSER DES SERVICES SOLIDAIRES DE LOCATION DE VEHICULES	10
3.3.	AXE D' ACTIONS N°3 : PROPOSER DES SOLUTIONS D' APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE ET DES SERVICES DE FORMATION / D' INFORMATION EN MATIERE DE MOBILITE	11
3.4.	AXE D' ACTIONS N°4 : ASSOCIER LES ENTREPRISES / ADMINISTRATIONS DU TERRITOIRE A LA STRATEGIE DE MOBILITE	12
4.	PLAN D' ACTIONS « MOBILITE » DU PAYS DU TERNOIS : LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES	13
4.1.	AXE D' ACTIONS N°5 : FAVORISER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE	13
4.2.	AXE D' ACTIONS N°6 : SECURISER LES DEPLACEMENTS MODES DOUX	14
4.3.	AXE D' ACTIONS N°7 : RENFORCER A MOYEN TERME LA DESSERTE PAR LES TRANSPORTS PUBLICS REGULIERS (TER, RESEAU OSCAR ET LIGNES SCOLAIRES)	15
4.4.	AXE D' ACTIONS N°8 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE	16
5.	SYNTHESE ET SUITES DE L'ETUDE	17
5.1.	SYNTHESE DES ACTIONS RECOMMANDEES	17
5.2.	GOUVERNANCE ET FINANCEMENT	18
5.3.	ANIMATION ET SUIVI / EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE MOBILITE	19

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1. Contexte de l'étude

Le Pays du Ternois est engagé depuis 2011 dans une stratégie volontariste de lutte contre le changement climatique, en partenariat avec l'ADEME et la Région Hauts de France dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial de 2ème génération. Le territoire a été également en 2015 labellisé **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**.

Le Bilan Carbone du territoire a permis d'analyser les émissions de gaz à effet de serre du territoire est d'établir un ratio par postes d'émissions. Ainsi, sur les 737 000 Teq CO2 émises sur le territoire (soit une proportion de 19 Teq CO2 par habitant), **les émissions liées au secteur du transport représentent 20% des émissions du territoire** (marchandises 6% ; personnes 14%).

En ce sens, le Pays du Ternois dans le cadre du Plan Climat souhaite co-construire sa stratégie et son plan d'action avec l'ensemble des partenaires de la mobilité du territoire afin d'amener à **une réduction de ses émissions de GES, par le biais d'une stratégie mobilité**.

Dans la convention « TEP-CV », les objectifs affichés d'évolution des parts modales de la voiture et des transports collectifs sont très ambitieux

Profil du Pays du Ternois	Objectifs du Pays du Ternois à 2020
Déplacement domicile travail : <ul style="list-style-type: none">- 76 % voiture- 2 % en transport en commun	<ul style="list-style-type: none">- Passer à 65 % pour la voiture- Passer à 3 % l'usage des transports en commun

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est de dresser un diagnostic en matière d'organisation des réseaux de transport, de recenser les flux et les besoins de déplacements du territoire, mais également les freins et marges de manœuvre en termes de mobilité de ce secteur sur le Pays du Ternois.

Le but visé est **l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'environnement** à travers une réflexion pour le **développement d'une mobilité alternative et durable**, dans une optique de **réduction des GES**, de compétitivité et de développement durable du territoire.

In fine, la démarche vise à la **mise en place d'une offre de services de mobilité coordonnés, efficaces et économiques** (coûts acceptables pour les collectivités / les usagers), permettant de supprimer les inconvénients liés à une mobilité aujourd'hui essentiellement automobile et de **favoriser la mobilité pour l'emploi et l'insertion professionnelle**

1.3. Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est celui du Pays du Ternois, composé des 4 anciennes communautés de communes suivantes :

- La Communauté de Communes de l'Auxillois,
- La Communauté de Communes du Pernois,
- La Communauté de Communes de la Région de Frévent,
- La Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint Polois.

1.4. Organisation, planning et déroulement de l'étude.

L'étude se décompose en 3 phases

- Phase 1 : diagnostic des services existants,
- Phase 2 : recherche des potentiels de développement d'une offre de service unique et d'une offre de mobilité douce / alternative = **définition d'une stratégie de mobilité à l'échelle du Pays du Ternois**
- Phase 3 : définition d'un plan d'actions.

Le planning de l'étude est présenté ci-après.

Les différentes phases de l'étude ont fait l'objet d'une présentation et de discussions lors des comités suivants :

- Phase 1 – diagnostic :
 - Comité technique du 14 février 2017 ;
 - Comité de pilotage du 16 mars 2017 ;
- Phase 2 - stratégie de mobilité:
 - Comité technique du 11 mai 2017 ;
 - Comité de pilotage du 13 juin 2017.
- Phase 3 – Plan d'actions :
 - Comité technique du 17 octobre 2017 ;
 - Comité de pilotage du 21 novembre 2017.

A noter également qu'un atelier de travail « mobilité » s'est déroulé le 12 avril 2017 et a permis de discuter et préciser / hiérarchiser les axes d'actions proposés à l'issue de la phase 1.

De même, un atelier de travail a été organisé le 7 juillet 2017 sur le thème spécifique de la mobilité des personnes en formation / recherche d'emploi.

Les phases 1 et 2 ont fait l'objet de rapports de synthèse :

- Phase 1 : « *Pays du Ternois – Définition d'une stratégie de mobilité pour le Pays du Ternois – Phase 1 : diagnostic et enjeux* », daté du 5 avril 2017.
- phase 2 : « *Pays du Ternois – Définition d'une stratégie de mobilité pour le Pays du Ternois – Phase 2 : Stratégie de mobilité* », daté du 19 avril 2018.

Le présent document constitue le rapport de synthèse de la phase 3 de l'étude.

2. Rappel : stratégie de mobilité proposée pour le Pays du Ternois

La stratégie de mobilité proposée repose sur 8 axes d'actions, hiérarchisés :

4 axes d'actions **PRIORITAIRES** :

- Axe n°1 : développer les services de **TAD**,
- Axe n°2 : proposer des **services solidaires de location de véhicules**,
- Axe n°3 : proposer des solutions d'**apprentissage de la conduite** et des services de formation / d'**information en matière de mobilité**,
- Axe n°4 : associer les entreprises / administrations du territoire à la stratégie de mobilité,

4 axes d'actions **COMPLEMENTAIRES** :

- Axe n°5 : favoriser la pratique du **covoiturage**,
- Axe n°6 : sécuriser les déplacements **modes doux**,
- Axe n°7 : renforcer à moyen terme la **desserte par les transports publics réguliers** (TER, réseau OSCAR et lignes scolaires),
- Axe n°8 : accompagner le développement de la **mobilité électrique**.

Suite à l'atelier de travail du 7 juillet 2017 et du Comité technique du 17 octobre 2017, il a été proposé de regrouper les différents services correspondant aux 4 axes prioritaires dans le cadre d'un **GUICHET UNIQUE DE LA MOBILITE**.

3. Plan d'actions « mobilité » du Pays du Ternois : les actions prioritaires regroupées au sein du Guichet Unique de Mobilité

Le plan d'actions proposé s'inscrit dans **une démarche pragmatique, c'est-à-dire s'appuyant essentiellement sur les acteurs déjà présents sur le territoire du Pays du Ternois.**

Ainsi, pour chaque action, sont rappelés les acteurs / moyens actuels mobilisés pour la mise en œuvre / la pérennisation de services ou mesures favorisant les déplacements dans le Pays du Ternois.

Comme indiqué au chapitre 2, les Elus du Ternois ont validé la mise en œuvre d'un **GUICHET UNIQUE DE LA MOBILITE**, dont les objectifs, publics visés et services proposés sont précisés ci-dessous.

- **Objectifs :**

Proposer un interlocuteur unique proposant des services de mobilité sur le territoire
Structurer et renforcer les services existants

- **Publics visés**

Jeunes en formation
Bénéficiaires de minima sociaux
Personnes en recherche d'emplois

} ne possédant pas de moyen de déplacements

- **Services proposés**

- ✓ Transport à la demande (TAD)
- ✓ Location de véhicules et vélos
- ✓ Plateforme d'informations sur les solutions de mobilité
- ✓ Accompagnement à la mobilité / sensibilisation
- ✓ Soutien au passage du code et de la conduite

Pour chacun de ces services, des fiches d'actions sont proposées ci-après.

Par ailleurs, la mise en place d'un Guichet Unique de la Mobilité répond à 3 objectifs :

Un projet volontaire : affirmation des ambitions du territoire en matière de mobilité

Un projet fédérateur : mobilisation des acteurs dans un projet d'ensemble, plutôt qu'une série d'actions indépendantes

Un projet identifiable : communication facilitée

- auprès des institutionnels (notamment pour la recherche de financement),
- avec la population (information sur le projet, visibilité et simplicité des services offerts par une interlocuteur)

3.1. Axe d'actions n°1 : développer les services de TAD

Rappel de la situation actuelle :

L'exploitation du service de TAD dans le Pays du Ternois a été confiée à LIEN+ depuis le 01.09.2017.

Caractéristiques du service :

- Moyens humains : 4 salariés + prise des réservations téléphoniques assurée par du personnel de LIEN+ affecté au service de TAD du Pays des 7 vallées,
- Matériel roulant : 4 véhicules (anciens), entretien par Accès Auto (Auchy-lès-Hesdin),
- Plage de fonctionnement : du lundi au vendredi, de 7h à 19h,
- Public cible : - Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires RSA, Personnes âgées de + de 60 ans, handicapées ou personne à mobilité réduite, Jeunes / personnes en difficulté et/ou sans permis ni moyen de locomotion,
- Tarification : 2,5 € (déplacement AR interne au Pays du Ternois) et 5€ (pour un déplacement à l'extérieur du Pays, dans un rayon maximum de 25 km),
- Production kilométrique annuelle : 110'000 km / an,
- Charges d'exploitation annuelles : 75 000 € / an (soit env. 0.67 € / km),
- Subvention d'équilibre : environ 60 000 € / an, à charge uniquement du Pays du Ternois

Actions proposées :

- Action 1.2 : Développer les services de TAD,
- Action 1.2 : Renouveler le parc des véhicules affectés au TAD,
- Action 1.3 : Consolider le modèle économique : rechercher des nouvelles sources de financement.

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts financement	/	Délais
1.1	Développer les services de TAD : - Elargir le rayon de déplacement jusqu'à 60 km à l'extérieur du Pays du Ternois - Elargir le fonctionnement au samedi - Embaucher du personnel	Pays du Ternois LIEN PLUS	0,67 € / km parcours		Test sur 6 mois d'ici fin 2018
1.2	Renouveler le parc de véhicules	Pays du Ternois	25 à 35 000€ (véh. 9 places neuf)		D'ici fin 2019
1.3	Consolider le modèle économique , via de nouvelles ressources : - Ouvrir le TAD à de nouveaux usagers - Développer du transport privé - Solliciter une subvention du CD 62	Pays du Ternois Conseil Départemental 62			Test sur 6 mois d'ici fin 2018 En 2018

3.2. Axe d'actions n°2 : proposer des services solidaires de location de véhicules

Rappel de la situation actuelle :

- MOBIL IT, basé à Frévent, offre la possibilité de location de scooters (12 disponibles). La gestion du service est assurée par l'ATRE. L'entretien des scooters est réalisé par ACCES AUTO (à Auchy-lès-Hesdin)
- LIEN PLUS, basé à Beaurainville (Pays des 7 Vallées) propose également la location de véhicules (2 véh. particuliers et 8 scooters).

Actions proposées :

- Action 2.1 : ouvrir un site de location à St-Pol,
- Action 2.2 : développer l'offre de véhicules disponibles (voiture sans permis - VSP, vélo à assistance Electrique -VAE, vélos).

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts / financement	Délais
2.1	Ouvrir un site de location à St-Pol (sur site actuel de l'ATRE)	Pays du Ternois ATRE	20 000 € pour l'aménagement d'un hangar de stockage sécurisée	Fin 2018
2.2	Développer l'offre de véhicules disponibles	Pays du Ternois ATRE Constructeurs auto à solliciter	200 € / vélo tt chemin 1500 €/ VAE 10 à 12 000 € / VSP neuve Env. 5000 € / VSP d'occasion	D'ici fin 2019

3.3. Axe d'actions n°3 : proposer des solutions d'apprentissage de la conduite et des services de formation / d'information en matière de mobilité

Rappel de la situation actuelle :

- LIEN PLUS assure un service de renseignement téléphonique sur les solutions de transport existantes dans le Pays du Ternois (itinéraire & horaires des lignes TER & OSCAR, réservation TAD, autres renseignements),
- Le CIAS forme 15 personnes/an pour le passage du permis,
- AFP2I (Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée) accompagne au passage du code et du permis les publics en situation d'illettrisme,

Actions proposées :

- Action 3.1 : mettre en place une plateforme de renseignement personnalisé sur les solutions de mobilité au sein du Pays du Ternois,
- Action 3.2 : proposer une bourse au permis de conduire.

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts financement /	Délais
3.1	Mettre en place une plateforme de renseignement personnalisé : <ul style="list-style-type: none"> - Embaucher une personne pour - Développer un site internet spécifique / application smartphone 	Pays du Ternois LIEN +	30 000 € / an / ETP Env. 10'000 € pour création d'un site web + application	Fin 2018
3.2	Proposer une bourse au permis de conduire	Pays du Ternois Conseil Départemental 62	Subvention ?	D'ici fin 2019

3.4. Axe d'actions n°4 : associer les entreprises / administrations du territoire à la stratégie de mobilité

Rappel de la situation actuelle :

- D'une manière générale, il est nécessaire de disposer du permis de conduire et d'un véhicule pour prétendre à un emploi dans le Pays du Ternois,
- La pratique du covoiturage n'est pas développée à l'échelle des principaux pôles d'emploi, tels que la ZI Nord de St-Pol, ou les administrations / équipements publics du centre-ville de St-Pol

Action proposée :

- Action 4.1 : développer la pratique du covoiturage au sein des principales zones d'emploi du Pays du Ternois

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts financement /	Délais
4.1	<p>Développer la pratique du covoiturage au sein des principales zones d'emploi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des communautés de covoitureurs sur la plateforme régionale PassPassCovoiturage.fr - Sensibiliser les salariés à la pratique du covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés /employeurs au sein des entreprises / Administrations - WIMOOV (dans le cadre de l'adhésion du Pays du Ternois à l'outil PassPass Covoiturage) 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 000€ (subventionnés à 70 % par la Région) 	<p>Courant 2018</p> <p>En 2018</p>

4. Plan d'actions « mobilité » du Pays du Ternois : les actions complémentaires

4.1. Axe d'actions n°5 : favoriser la pratique du covoiturage

Rappel de la situation actuelle :

- La pratique du covoiturage est peu développée dans le Pays du Ternois,
- Aucune aire de covoiturage n'est aménagée dans le Pays du Ternois,
- Un service d'autostop organisé existe dans le Pays des 7 Vallées (service Rezo Pouce).

Actions proposées :

- Action 5.1 : aménager des aires de covoiturage,
- Action 5.2 : créer des zones de rencontre pour la pratique du covoiturage sur les parkings des grandes surfaces,
- Action 5.2 : développer un service d'autostop organisé,
- Action 5.3 : encourager la pratique du covoiturage = **Action 4.1**

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts financement /	Délais
5.1	Aménager des aires de covoiturage	Pays du Ternois Conseil Départemental 62 Région Hauts de France	Coûts variables selon caractéristiques de chaque aire de covoiturage Possibilité de subvention du CD 62 et de la Région	A définir
5.2	Créer des zones de rencontre pour la pratique du covoiturage sur les parkings des grandes surfaces	Pays du Ternois Enseignes cciales volontaires	1 500 € / zone (signalisations horizontales et verticales)	A définir
5.3	Développer un service d'autostop organisé	Pays du Ternois Conseil Rezo Pouce	15'000 € / an (adhésion Rezo Pouce)	D'ici fin 2019
5.4	Encourager la pratique du covoiturage	Action 5.3 = Action 4.1		

4.2. Axe d'actions n°6 : sécuriser les déplacements modes doux

Rappel de la situation actuelle :

- Des plans de sécurisation des itinéraires piétons / cyclables ont été réalisés pour 3 collèges (Frévent, Auxi-le-Chateau et Pernes), mais les actions préconisées n'ont pas été mises en œuvre

Actions proposées :

- Action 6.1 : Réaliser de manière progressive les aménagements recommandés aux abords de chacun des 3 collèges étudiés,
- Action 6.2 : Concevoir puis réaliser des plans de sécurisation pour les autres collèges du Pays du Ternois.

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts financement /	Délais
6.1	Réaliser de manière progressive les aménagements recommandés aux abords de chacun des 3 collèges étudiés	Frévent Auxi-le-Château Pernes Conseil Départemental 62 Pays du Ternois	Coûts variables selon la nature des travaux à engager Possibilité de subvention du CD 62 Accompagnement financier du Pays du Ternois ?	Réalisation dans un délai de 3 ans
6.2	Concevoir puis réaliser des plans de sécurisation pour les autres collèges du Pays du Ternois	Pays du Ternois Enseignes cciales volontaires	Etude : environ 20 000 €/ collègue	D'ici fin 2019

4.3. Axe d'actions n°7 : renforcer à moyen terme la desserte par les transports publics réguliers (TER, réseau OSCAR et lignes scolaires)

Rappel de la situation actuelle :

- Des itinéraires et fréquences des lignes départementales OSCAR calés sur la desserte des établissements scolaires,
- Travaux de longue durée engagée sur ligne TER Arras – St-Pol – Etaple.

Actions proposées :

- Action 7.1 : Adapter les horaires des lignes régulières départementales,
- Action 7.2 : offrir la possibilité d'emprunter par les personnes en formation / recherche d'emploi (voire le grand public) les lignes scolaires (notamment celles en rabattement sur St-Pol).

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts financement /	Délais
7.1	Réaliser de manière progressive les aménagements recommandés aux abords de chacun des 3 collèges étudiés	Région des Hauts de France		En 2021, dans le cadre du renouvellement du contrat du réseau OSCAR
7.2	Offrir la possibilité d'emprunter par les personnes en formation / recherche d'emploi (voire le grand public) les lignes scolaires	Région des Hauts de France	Equipement en matériel billettique des véhicules de transport scolaire	En 2021, dans le cadre du renouvellement du contrat du réseau OSCAR

4.4. Axe d'actions n°8 : accompagner le développement de la mobilité électrique

Rappel de la situation actuelle :

- Aucune borne de recharge électrique n'est présente dans le Pays du Ternois

Actions proposées :

- Action 8.1 : Implantation d'une borne de recharge électrique à Gauchin Verloingt,
- Action 8.2 : implantation d'autres bornes de recharge électrique dans le Pays du Ternois.

Action	Intitulé	Acteurs impliqués	Coûts / financement	Délais
8.1	Implantation d'une borne de recharge électrique à Gauchin Verloingt au niveau de la maison de santé	Pays du Ternois		Au 1 ^{er} semestre 2018
8.2	Implantation d'autres bornes de recharge électrique dans le Pays du Ternois	Pays du Ternois Région des Hauts de France (dans le cadre du plan de développement des bornes de recharge électrique)	- Etude de faisabilité : 150€ - Raccordement électrique: 1500€ à 2000€ - Achat borne: 10 800€ HT min.	A définir

5. Synthèse et suites de l'étude

5.1. Synthèse des actions recommandées

Le plan d'actions proposé comprend **18 actions**, listées ci-dessous.

Axe d'actions n°1 : développer les services de TAD :

- Action 1.2 : Développer les services de TAD,
- Action 1.2 : Renouveler le parc des véhicules affectés au TAD,
- Action 1.3 : Consolider le modèle économique : rechercher des nouvelles sources de financement.

Axe d'actions n°2 : proposer des services solidaires de location de véhicules :

- Action 2.1 : Ouvrir un site de location à St-Pol,
- Action 2.2 : développer l'offre de véhicules disponibles (voiture sans permis - VSP, vélo à assistance Electrique -VAE, vélos).

Axe d'actions n°3 : proposer des solutions d'apprentissage de la conduite et des services de formation / d'information en matière de mobilité :

- Action 3.1 : mettre en place une plateforme de renseignement personnalisé sur les solutions de mobilité au sein du Pays du Ternois,
- Action 3.2 : proposer une bourse au permis de conduire.

Axe d'actions n°4 : associer les entreprises / administrations à la stratégie de mobilité :

- Action 4.1 : développer la pratique du covoiturage au sein des principales zones d'emploi.

Axe d'actions n°5 : favoriser la pratique du covoiturage :

- Action 5.1 : aménager des aires de covoiturage,
- Action 5.2 : créer des zones de rencontre pour la pratique du covoiturage sur les parkings des grandes surfaces,
- Action 5.2 : développer un service d'autostop organisé,
- Action 5.3 : encourager la pratique du covoiturage = Action 4.1.

Axe d'actions n°6 : sécuriser les déplacements modes doux :

- Action 6.1 : Réaliser de manière progressive les aménagements recommandés aux abords de chacun des 3 collèges étudiés,
- Action 6.2 : Concevoir puis réaliser des plans de sécurisation pour les autres collèges.

Axe d'actions n°7 : renforcer à moyen terme la desserte par les transports publics réguliers (TER, réseau OSCAR et lignes scolaires) :

- Action 7.1 : Adapter les horaires des lignes régulières départementales,
- Action 7.2 : offrir la possibilité d'emprunter par les personnes en formation / recherche d'emploi (voire le grand public) les lignes scolaires.

Axe d'actions n°8 : accompagner le développement de la mobilité électrique

- Action 8.1 : Implantation d'une borne de recharge électrique à Gauchin Verloingt,
- Action 8.2 : Implantation d'autres bornes de recharge électrique dans le Pays du Ternois.

5.2. Gouvernance et financement

La mise en œuvre des actions prioritaires (axes 1 à 4) dans le cadre d'un Guichet Unique de la Mobilité nécessite un travail partenarial entre des nombreux acteurs : Pays du Ternois, LIEN PLUS (exploitant du service de TAD), le CCIAS, diverses associations et/ou structures d'économie solidaire (ATRE, Mobil'IT, Accès Auto,...), avec des possibilités de financement des collectivités locales (Région, Département), voire de partenaires privés (concessionnaires de mini-bus, véhicules ou 2 roues).

Afin d'assurer la mise en œuvre du Guichet Unique de la Mobilité, il est donc recommandé :

- La **rédaction d'un Charte de partenariat** engageant les différents acteurs impliqués,
- L'**instauration d'un comité de suivi**, avec une périodicité de réunions trimestrielles et piloté par le Président du Pays du Ternois.

Une des questions essentielles qui n'a pas été totalement tranchée dans le cadre de l'étude est celui du périmètre le plus pertinent pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilité : à l'échelle du Pays du Ternois ? A l'échelle du futur PETR regroupant le Ternois et le Pays des 7 Vallées (au sein duquel plusieurs actions ont déjà été mise en œuvre et dont LIEN PLUS assure l'exploitation des 2 services de TAD) ?

En termes de financement, les pistes suivantes ont été recensées :

- **Programme européen LEADER** : Fiche action 2 - Transition énergétique et société écoresponsable, avec des taux de subventions respectifs de 70% pour tout « achat de matériel, équipement et infrastructure en lien avec la mobilité durable » et à hauteur de 30% pour les dépenses de communication / personnel»,
- **La Région des Hauts de France**, dans son rôle d'AOT (notamment pour le déploiement du TAD, du covoiturage, mais également le futur réseau bus départemental, dont elle a repris la compétence),
- **Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais**, notamment dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion sociale,
- **D'éventuels partenaires privés**, notamment pour ce qui concerne les véhicules nécessaires à l'exploitation du TAD ou proposés par le service solidaire de location,
- **le fond ACT'AIR de l'ADEME** dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous.

Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air

Edition 2017

L'appel à projets AACT-AIR mené par l'ADEME a pour objectif d'aider les collectivités territoriales et locales à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur. L'objectif est d'initier, encourager et concrétiser des actions territoriales permettant une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une attention toute particulière devra être portée sur l'équité sociale de ces actions, sur leur lien avec la lutte contre la précarité (notamment la précarité énergétique) et sur les synergies possibles avec d'autres enjeux (exemple : la qualité des ambiances sonores). Cet appel à projet permet d'apporter aux collectivités l'expertise de l'ADEME et un support financier à l'accompagnement juridique et/ou technique pour la mise en œuvre d'actions, avec au besoin la mobilisation d'acteurs de la recherche.

Pour l'édition 2017, les projets ayant une dimension transverse des thématiques liées à la qualité de l'air seront privilégiés (exemples : urbanisme-mobilité-bruit-qualité de l'air, logistique urbaine-urbanisme-bruit-qualité de l'air, rénovation énergétique-qualité de l'air intérieur-bruit, ...) ainsi que ceux concourant à l'équité sociale. Les projets devront intégrer, autant que faire se peut, les utilisateurs ou bénéficiaires finaux de l'action, le plus en amont possible du projet. Les projets de type R&D devront intégrer une phase d'évaluation ex-post.

Chaque projet retenu qui aura fait l'objet d'une convention avec l'ADEME sera valorisé à son issue par la réalisation d'une fiche « action exemplaire AIR » diffusable. A ce titre, aucune clause de confidentialité ne pourra être attribuée aux livrables des projets retenus.

5.3. Animation et suivi / évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de mobilité

Afin d'animer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions élaboré dans le cadre de la présente étude, il est recommandé de désigné un pilote au sein du Pays du Ternois, dans un rôle de **Conseiller en Mobilité**.

Par ailleurs, il est recommandé une évaluation par le Comité de suivi (cf chapitre 5.2) de la mise en œuvre des actions selon une périodicité semestrielle.

INGETEC

Siège social 2 Quai Fernand Saguet,
Avenue du Général de Gaulle
94700 MAISONS-ALFORT
Tél : +33 (0)2 35 07 94.20
E-mail : ingetec@ingetec.fr
www.ingetec.fr